

Procès-Verbal
CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 22 AVRIL 2025
à 20 heures - en mairie

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Christiane ROSSILLE, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Pierre CREPIN, Pierre Alexandre GIRARD, Lysiane CHATELUS, Martine MERIGOT

Absente excusée : Annette CARTIER DUBOST, pouvoir à PA GIRARD, Laetitia DUFOUR pouvoir à M MERIGOT, Anthony FAYET pouvoir à C MOUILLER, Pierrick MURCIER pouvoir à C POMMIER

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE,

Date de la convocation : mercredi 16 avril 2025

Secrétaire de séance : Véronique FILLION

Public : 1 personne

Le PV de la réunion précédente est approuvé et signé par M. le Maire et la Secrétaire de séance.

M. le Maire procède au compte-rendu des décisions prises dans le cadre de ses délégations et à la liste des devis signés.

Après lecture de l'ordre du jour, la séance peut débuter.

DEVIS signés :

- France Neir : Maintenance défibrillateur (DAE) au Stade : 227.88 €
- HED hygiène : Produits entretien crèche : 332 €
- Roannaise de l'eau : Contrôle essai débit pression des PEI : 540 €
- Signaux Girod : Panneau signalisation « chemin de la Bergerie » : 286.67 €
- DPO : Fourniture et pose des menuiseries du Logement « chemin du Lavoir » : 7 790.56 € TTC
- France Neir : Défibrillateur de la salle des fêtes (DAE + armoire + panneau) : 2 129.52 € TTC
- Manutan : Tables du restaurant scolaire : 747.02 € TTC

DIA : Pas de préemption de la commune

N° d'ordre	Date dépôt en Mairie	Adresse de la DIA	Parcelle(s)
mars avril 2025			
2500005	26/03/2025	24 rue des Saules	AH 266
2500006	09/04/2025	130 rue de l'égalité	AT 214-216

1 – DOSSIERS DONNANT LIEU A DELIBERATION :

2025-26 OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association « ASPN BOULES »

Madame Céline POMMIER, Responsable de la commission « Vie associative », explique que la commune a reçu une demande de l'association « ASPN BOULES » pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de l'aider à financer l'acquisition d'équipements vestimentaires pour les nouveaux licenciés du club.

La commission a étudié cette demande et les factures correspondantes. Elle propose aux membres du conseil municipal l'attribution d'une aide de 250 € à l'association ASPN BOULES afin d'atténuer le coût restant à sa charge.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- . entérine la proposition de subvention exceptionnelle de 250 € à l'ASPN BOULES ;
- . autorise M. le Maire à effectuer les écritures comptables pour le versement de cette aide.

N°2025-27 OBJET : BUDGET COMMUNAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

M. NEMOZ, Adjoint aux Finances, présente au conseil municipal le projet de décision modificative n°1 du budget communal 2025.

Il explique que l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) concernant le dossier d'appel d'offres pour le transfert de la gestion de la crèche nécessite l'aide d'un cabinet spécialisé.

A cette fin, il est nécessaire d'alimenter l'article 62268 « honoraires » de la section fonctionnement par la diminution de crédits à l'article 2313 opération « Local Boules » de la section Investissement.

Les modifications à apporter au budget communal sont les suivantes :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-82268 : Autres honoraires, conseils..	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	15 000.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €
D-2313-239 : TRAVAUX LOCAL BOULES	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	15 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €
Total Général		-15 000.00 €		-15 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Adopte la décision modificative n°1 du budget communal exercice 2025 telle que mentionnée ci-dessus ;

2025-28 OBJET : SUPPRESSION d'un POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF à TEMPS NON COMPLET et CREATION d'un POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2e CLASSE à TEMPS NON COMPLET

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu de l'inscription d'un agent sur la liste d'agent promouvable par voie d'avancement de grade et de l'avis favorable de l'autorité territoriale à cet avancement, il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^e classe à temps non complet à compter du 21 mai 2025 et de supprimer un poste d'adjoint administratif à temps non complet au 31 décembre 2025.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^e classe à temps non complet (10/35^e) à compter du 21 mai 2025 et de supprimer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (10/35^e) au 31 décembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le tableau des emplois ;

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif et de créer un emploi d'adjoint administratif principal 2^e classe suite à un avancement de grade,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

<i>Emploi</i>	<i>Grade(s) associé(s)</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Ancien effectif</i>	<i>Nouvel effectif</i>	<i>Durée hebdomadaire</i>
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	1	0	TNC 10 heures
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	0	1	TNC 10 heures

- d'inscrire au budget 2025 les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2025 -29 OBJET : Adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Énergétique du SIEL-TE Loire (SAGE)

M. le Maire explique que le SIEL TE et son service d'assistance à la gestion énergétique (SAGE) accompagne la commune dans le suivi et l'optimisation de la consommation énergétique des bâtiments.

Un nouveau modèle de convention est proposé prenant en compte des opérations complémentaires.

Considérant qu'il y a lieu de délibérer pour demander au SIEL-TE Loire d'assister la collectivité dans la gestion énergétique de son patrimoine ;

Considérant que l'adhésion à cette compétence est prise pour une période de 6 ans minimum, et à l'issue de cette période, adhésion pour une durée annuelle par tacite reconduction.

Considérant que le montant de la contribution que la collectivité s'engage à verser annuellement au SIEL-TE Loire s'élève donc à 2165 € ;

Considérant que ce montant est versé au SIEL-TE Loire au cours du premier semestre de l'année considérée.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Considérant que dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », le SIEL-TE Loire propose un ensemble de modules complémentaires nécessitant une délibération et impliquant un coût supplémentaire.

Ces modules sont :

- ✓ Télégestion
- ✓ Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) Bâtiment & Energie ;
- ✓ Accompagnement au contrat d'exploitation et de maintenance avec Intéressement aux Economies d'énergie ;
- ✓ Accompagnement au décret tertiaire / OPERAT.

Considérant que le détail des prestations, les conditions d'intervention du SIEL-TE Loire et la répartition des rôles entre le SIEL-TE Loire et la collectivité sont explicitées dans la convention annexée à la présente délibération.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE que la collectivité adhère au service d'assistance à la gestion énergétique mis en place par le SIEL-TE Loire et s'engage à verser les contributions annuelles correspondantes ;
- APPROUVE la conclusion de la convention à intervenir entre la commune et le SIEL-TE ;
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

2025-30 OBJET : Adhésion de la commune au dispositif national de communication électronique des données d'état civil (COMEDDEC)

Le Ministère de la justice et l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) ont développé une plateforme d'échanges dématérialisée des données d'état civil entre les communes et les administrations destinataires pour favoriser les démarches administratives et éviter les fraudes documentaires.

Ce dispositif national de communication électronique des données d'état civil (COMEDDEC) permet de lutter contre la fraude documentaire et de simplifier les démarches administratives des usagers.

La commune reçoit de nombreuses demandes et les transmet par voie postale. Elle dispose d'un logiciel de gestion de l'état civil et pourra de ce fait dématérialiser l'envoi des avis de mention aux administrations.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature de la convention permettant d'adhérer à ce dispositif et ainsi faciliter les réponses aux demandes des offices notariales, administrations et usagers, et l'envoi de données par le biais du logiciel de la commune.

Vu le décret n°2007-240 modifié du 22 février 2007 portant création de l'Agence Nationale des Titres sécurisés (ANTS) ;

Vu le décret n°2017-809 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil mentionnant la participation financière de l'Etat pour la mise en œuvre de la plateforme des échanges dématérialisés des données de l'état civil ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2016 relatif aux échanges par voie électronique des données à caractère personnel contenues dans les actes d'état civil ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2017 relatif à la participation financière de l'Etat au déploiement de COMEDDEC ;

Considérant que l'adhésion à ce système d'échange nécessite la signature d'une convention avec le ministère de la justice et l'ANTS définissant les modalités de traitement et d'utilisation ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention entre le Ministère de la justice, la Commune et l'Agence Nationale des Titres sécurisés (ANTS) relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents s'y rapportant.

2025- 31 OBJET : Choix du prestataire pour le changement de la chaudière à la salle des fêtes

M. MARTIN, Maire, informe le conseil municipal des problèmes de chauffage rencontrés à la salle des fêtes cet hiver. Il rappelle qu'il s'agit seulement d'une pièce défectueuse et que cette chaudière gaz Chappée de 2008 est en bon état. Cependant, cette pièce ne se trouve malheureusement plus et il est indispensable de remédier à ce souci de chauffage.

Mme MOUILLER responsable de la commission Bâtiments a sollicité des entreprises pour des devis.

Les propositions reçues pour le changement de la chaudière sont les suivantes :

Entreprises	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
Ets DESBENOIT	9 024.34 €	1 804.87 €	10 829.21 €
THERMI SERVICE	8 863.28 €	1 772.66 €	10 635.94 €

Il est précisé que l'installation de chauffage de la salle des fêtes est neuve et a été installée par l'entreprise Desbenoit qui gère également la CTA à distance (assistance). De plus, cette entreprise intervient déjà pour la maintenance de la chaudière actuelle.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise DESBENOIT celle-ci ayant déjà un contrat de maintenance à la salle des fêtes pour la fourniture et la pose d'une chaudière pour un montant de 10 829.21 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ;
- Dit que les crédits ont été prévus au budget communal 2025.

2- DOSSIERS NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION :

M. le Maire explique que suite à divers échanges et réunions au sujet du projet de transfert de la gestion de la crèche à une entité privée, il y avait toujours des avis discordants sur le choix de la procédure à adopter pour ce dossier : nécessité d'un marché public ou d'une délégation de service public.

Il a donc été décidé de faire appel à un cabinet spécialisé. Ce dernier a été très clair sur les prérogatives pour la commune de faire une délégation de service public et non un marché public.

Le nouveau devis de ce cabinet est plus onéreux que le précédent mais toutes les pièces et formalités administratives seront rédigées par des professionnels connaissant déjà le secteur de la petite enfance.

La mise en ligne de l'appel d'offres est prévue pour septembre 2025 et la date de la délégation du service pour le

1^{er} janvier 2026.

La commune est ainsi assurée du respect des règles juridiques. Il précise que la DSP est un contrat encadré par le code général des collectivités territoriales (CGCT) et par le code de la commande publique (CCP) permettant à une personne publique de déléguer son exercice et une partie de sa responsabilité à un opérateur.

Le conseil municipal accepte le nouveau devis avec toutes les options proposées pour un montant de 13 860 € TTC et autorise sa signature.

3 – RAPPORT DES COMMISSIONS et QUESTIONS DIVERSES

La parole est ensuite donnée aux responsables de commissions et membres du conseil municipal.

FINANCES – Philippe NEMOZ

Le flyer qui sera distribué fin avril début mai va présenter les chiffres du budget voté en mars. La note de présentation sera disponible prochainement sur le site internet.

VIE ASSOCIATIVE - Céline POMMIER

Lors de l'assemblée générale de la MFR à St Germain Lespinasse M. COPPERE a été remplacé à la Présidence du Conseil d'administration par Mme JOIE.

L'inauguration de la cabane à livres aura lieu le 26/04 à 11h.

Le défibrillateur et les panonceaux pour la salle des fêtes sont commandés.

Le vide grenier du Comité des Fêtes aura lieu le 1^{er} mai 2025. La finalisation de l'organisation est en cours.

Le marché de la fête des mères aura lieu le dimanche 24 mai.

ENFANCE et SCOLARITÉ – Véronique FILLION

L'organisation de la rentrée scolaire avec notamment une classe en moins à l'école maternelle va être effectuée en mai (emplois du temps, effectif des agents sur le site..).

CADRE DE VIE – Christiane ROSSILLE

La Commission Culture & Tourisme a eu lieu le 31 mars à 17h30 dans les locaux de Roannais Agglomération.

Le bilan de toutes les opérations conduites dans ces deux domaines au sein de l'agglo était très intéressant.

De ce fait, l'expression des élus ne pouvait être que réduite.

Il est notable par ailleurs que la préconisation de consacrer 2% du budget communal à la culture n'a pas été reprise dans le compte-rendu.

BÂTIMENT – Catherine MOUILLER

Une nouvelle effraction a été signalée au Tennis. Une plainte a été déposée. Des devis ont été sollicités pour les dégâts.

La pose des volets roulants à la salle Paul Laurencery est terminée. Ceux-ci doivent être baissés après utilisation.

INFORMATION, COMMUNICATION – Régis LAURENT

Le flyer d'informations communales sera distribué le premier week-end de mai.

Après contact avec un technicien, il est à noter que la pose des PTO est anarchique, le village a des incidents de pose réguliers.

Un nouveau service, le « Medicobus », fait escale à Villemontais, les habitants de Pouilly-les-Nonains sans médecin traitant peuvent prendre rendez-vous. Il propose une large gamme de services médicaux.

Le camion de l'UDAF Loire (maison des familles) fera 2 permanences par mois au lieu d'une jusqu'à présent.

Prochaines permanences :

Le Mercredi 23 Avril 2025 de 9h00 à 12h30

Le Mercredi 21 Mai 2025 de 9h00 à 12h30 : thème la déclaration d'imposition 2025 sur les revenus 2024

Ce service peut accompagner les usagers sur les démarches administratives suivantes :

- **ANTS** : Carte d'identité, Permis de Conduire, Immatriculation, passeport
- **CAF/MSA** : Déclaration d'enfant, déclaration trimestrielle RSA Prime d'activité, APL
- **France Travail** : Inscription, actualisation, contact

- **CARSAT** : Visualisation de la carrière et correction, téléchargement de celui-ci ou de la simulation estimation retraite, déclaration d'enfant ...
- **ONaCVG** : Combattant ou victimes de guerre ; demande de carte du combattant, reconnaissance de la nation

Eric MARTIN, Maire

Le prochain meeting aérien de Roanne aura lieu le 14 septembre. Comme à chaque édition, un périmètre de sécurité sera établi autour de l'aéroport. Les « Laissez-passer riverains » seront distribués à partir de la deuxième quinzaine du mois d'août

Une réunion pour les travaux prévus « Allée des Pothiers » et Caillot aura lieu le 25 avril à 17h.

La commune a toujours un souci pour l'entretien des abords et du bassin de rétention du lotissement Jardin Pailler. Le Lotisseur a été relancé.

Pouilly de France : Initialement prévue les 19 et 20 juillet la rencontre des 11 communes des Pouilly qui devait se dérouler les 19 et 20 juillet aura certainement lieu les 11 et 12 octobre à pouilly les Feurs

Bâtiment : avec la fermeture d'une classe en maternelle, pour faire des économies d'énergies sur les surfaces chauffées, il faudra être persuasif pour faire passer le message aux enseignantes et ne pas chauffer une classe l'hiver prochain.

La séance est levée à 22h09. La prochaine réunion est fixée au mardi 20 mai 2025.

Eric MARTIN, Maire



Véronique FILLION, secrétaire

